



**MAIGNELAY
MONTIGNY**

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

N° 2026-2109-08

Conseillers en exercice

19

Présents

18

Votants

19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 15/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAIGNELAY-MONTIGNY- 60420

Séance du **21 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick VAUCHELLE, Maire.

Etaient présents :

Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, Mme GARANT Vanessa, M. DELAME Cédric, Mme RUDELIN Cindy, M. FLAMENT Florian, M. BLANGY Maxime, Mme AUDOUARD Martine, Mme GELLE Evelyne, M. LEPHAY Christian, Mme ROUSSEL Léa, Mme MALEVILLE Sophie, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, M. FIEVEZ Patrick, M. FERTE Augustin.

Pouvoir :

M. PICHON David pour M. BLANGY Maxime.

Secrétaire : Mme AUDOUARD Martine

Objet : **Modification des membres représentants de la commune à l'Association Foncière**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'Association Foncière de remembrement qui fixent le nombre de membres titulaires et suppléants à désigner par le Conseil Municipal,

A la suite de la démission de M. Christian LEPHAY, membre représentant de la commune à l'Association Foncière, le Conseil Municipal procède à la nomination d'un nouveau membre

A L'UNANIMITE

MODIFIE

les représentants de la commune à l'Association Foncière comme suit :

Titulaires : Patrick VAUCHELLE, Dominique LEFRANC, Patrick FIEVEZ

Suppléants : Sophie MALEVILLE, Cédric DELAME

Le Maire,

Patrick VAUCHELLE



Patrick VAUCHELLE
Maire
22 sept. 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

: www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260921-22SEP26_08-DE